

Politique Handicap – OKSIS CONSEIL & FORMATION

Dernière mise à jour : 20 octobre 2025

1) Notre engagement

OKSIS CONSEIL & FORMATION s'engage à rendre ses formations accessibles à toutes et tous, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et aux exigences Qualiopi. Nous adaptons nos prestations pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (PSH), qu'il s'agisse d'un handicap moteur, visuel, auditif, cognitif, psychique ou de situations de santé particulières.

2) Contact référent handicap

Référent handicap : Omar BELMAHJOUBI

Email : oksis.conseil@gmail.com

Téléphone : 06.64.30.83.88

Horaires : du lundi au vendredi, 9h-18h

3) Comment demander un aménagement ?

1. Signaler votre besoin dès l'inscription (ou au plus tard 10 jours ouvrés avant la session).
2. Échanger avec le référent handicap (entretien confidentiel).
3. Proposition d'adaptations écrite, validée avec vous (et l'employeur/financeur si nécessaire).
4. Mise en œuvre & suivi pendant la formation.
5. Bilan anonyme pour améliorer nos dispositifs.

Toutes les informations transmises sont traitées confidentiellement (RGPD).

4) Exemples d'aménagements possibles

- Supports accessibles (polices adaptées, contrastes, formats numériques, audiodescription, sous-titres).
- Rythme & temps : pauses supplémentaires, temps majoré pour les évaluations, fractionnement des séquences.
- Organisation : salles en RDC/ascenseur, accès PMR, positionnement spécifique en salle, visio.

- Aides techniques : boucle magnétique, casque antibruit, clavier/liseuse adaptés.
- Pédagogie : consignes simplifiées, reformulation, alternance oral/écrit, accompagnement individuel.
- Distanciel : adaptation des outils (Zoom/Teams), sous-titrage, chat modéré, enregistrement (avec accord).

5) Accessibilité des lieux et modalités

Nos formations se déroulent majoritairement chez nos clients ou en distanciel. Pour les sessions intra-entreprise : nous nous appuyons sur les aménagements des locaux hôtes (accès PMR, sanitaires adaptés, signalétique). Pour les sessions inter : nous réservons des sites conformes (accès, accueil, signalétique, sanitaires). En distanciel : nous vérifions l'accessibilité des outils (sous-titres, raccourcis clavier, navigation).

6) Partenaires & ressources utiles

- AGEFIPH (secteur privé) – accompagnement & aides financières
- MDPH / MDA 76 – reconnaissance et orientation
- FIPHFP (secteur public)
- Cap Emploi, SAMETH
- Réseaux associatifs spécialisés selon le type de handicap

7) Données personnelles (RGPD)

Vos informations de santé ne sont jamais exigées. Les données communiquées dans le cadre d'un aménagement sont minimales, confidentielles, conservées le temps strictement nécessaire à l'organisation de la formation, puis supprimées.

8) Réclamations & amélioration continue

Vous pouvez formuler une réclamation via : oksis.conseil@gmail.com. Chaque retour est analysé et peut conduire à des actions d'amélioration. Un bilan annuel des demandes d'adaptation est réalisé par notre référent handicap.